

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 26 juin 2023 à la mairie de Billom sous la présidence de Gérard GUILLAUME, président. Les délibérations suivantes ont été approuvées :

N°45	Mutualisation	Groupement de commandes « chaudières »	Approuvé à l'unanimité
------	---------------	--	------------------------

Depuis 2019, un groupement de commandes a été signé avec Dalkia et SPIE pour un marché d'exploitation et d'entretien-maintenance des installations thermiques des bâtiments des membres. Depuis son ouverture, l'école de la Croze à Billom est intégrée au marché. Un avenant (n°6) est validé pour d'une part modifier le type de contrat et d'autre part compléter le cahier des charges afin de prendre en compte la spécificité de l'énergie bois granulés.

N°46	Petite enfance	Critères d'attribution des places du multi-accueil des Pitchouns	Approuvé à l'unanimité
------	----------------	--	------------------------

Le conseil communautaire valide la modification des critères d'attribution des places en accueil régulier aux Pitchouns, notamment celui portant sur le lieu des résidences de chacun des deux parents et sur les modalités d'inscription après attribution d'une place.

N°48	Culture	Convention avec La Perm	Approuvé à l'unanimité
------	---------	-------------------------	------------------------

L'assemblée valide, pour 2023, la convention proposée par La Perm, association qui gère la mise à disposition temporaire des espaces de l'ancien collège de Billom. Les services communautaires (culture, école de musique, PAH) utilisent régulièrement le lieu pour des activités culturelles et artistiques recevant du public.

N°49	Économie	Pôle métropolitain : industrie du futur	Approuvé à l'unanimité
------	----------	---	------------------------

En 2022, le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne a engagé un travail sur la transformation industrielle dont l'objectif était la mise en place d'une stratégie industrielle territoriale. Pour ce faire, 4 ateliers territoriaux ont eu lieu dans les bassins clermontois et du Livradois. Pour donner suite à ce travail 4 grands enjeux et objectifs ont été déployés :

- RH et formation (renforcer l'attractivité des métiers de l'industrie, anticiper et adapter les métiers industriels, faire face aux tensions sur les métiers industriels)
- Mise en niveau des espaces économiques (garantir un foncier économique à vocation productive et enjeux de sobriété et de transition)
- Accompagnement des industries (faciliter la compréhension des dispositifs d'accompagnement, ressources et bons partenaires pour mettre en œuvre la transition)
- Coopération et gouvernance (identifier les spécificités industrielles en vue d'un positionnement stratégique, assurer et mettre en synergie l'écosystème industriel).

Pour la mise en œuvre de ce travail, un Manifeste a été élaboré. Il s'agit d'un document qui définit la charte d'engagement pour une stratégie industrielle territoriale dont les principaux axes sont :

- Coopérer entre territoires afin d'assurer une stratégie industrielle lisible et ancrée sur le Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne.
- Favoriser l'accueil et le développement des projets industriels (favoriser l'avènement de l'industrie 5.0).
- Faciliter le renforcement des compétences par le biais de la formation initiale et continue.

L'assemble valide le Manifeste proposé pour un travail qui sera officiellement lancé en juillet.

N°50	Communication	Code marque territorial	Approuvé à l'unanimité
------	---------------	-------------------------	------------------------

Après présentation du Code marque territorial déployé par le PNR du Livradois-Forez, le conseil communautaire accepte que l'EPCI y adhère et le décline – selon ses besoins et souhaits - sur ses supports relatifs à l'économie, le social et le culturel, le tourisme et au niveau institutionnel.

N°51	Transitions	HALT ô STOP	Approuvé à l'unanimité
------	-------------	-------------	------------------------

Après un premier bilan positif de l'expérimentation initiée et portée par Loan Monboisse sur l'installation de panneaux d'auto-stop organisé autour de Billom, il est décidé de développer ce projet à une échelle plus large afin de couvrir d'avantage de destinations sur des allers et des retours (aujourd'hui non prévus) et notamment, dans un premier temps : St-Dier, la gare de Vertaizon, Pérignat/Cournon et d'élargir à Cournon/Lempdes via Dallet.

Le coût de cette phase dite « prioritaire » avec l'installation de 11 panneaux supplémentaires s'élève à 22 710 € dont :

- 19 960 € pour les panneaux et services d'animation
- et 2 750 € pour l'installation des panneaux (Régie de territoire).

Une demande de subvention auprès du fonds vert (Etat) a été déposée pour un montant de 18 168 € correspondant à 80 % du montant HT du projet global.

N°52	Ressources humaines	Création de poste	Approuvé à l'unanimité
------	---------------------	-------------------	------------------------

Dans le projet d'établissement de l'École Intercommunale de musique (2021-2026) a été prévue l'extension du dispositif de musicien intervenant en milieu scolaire (DUMIste), validé le 6 avril 2023 pour un passage de 3 à 10 h d'interventions hebdomadaires.

Il est donc proposé la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, afin d'assurer les interventions en milieu scolaire, et également enseigner la formation musicale aux élèves de l'école intercommunale de musique.

N°53	Ressources humaines	Mise à disposition de personnel	Approuvé à l'unanimité
------	---------------------	---------------------------------	------------------------

L'assemblée valide la reconduction de la convention de mise à disposition d'un maître nageur (grade ETAPS Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives) à l'école primaire de Billom pour l'année scolaire 2023/2024 (554 heures de septembre à juillet). Le remboursement des frais liés à cet emploi se fait trimestriellement.

N°54	Ressources humaines	Compte personnel de formation	Approuvé à l'unanimité
------	---------------------	-------------------------------	------------------------

L'assemblée valide la mise en place d'un dispositif permettant d'étudier, sous réserve de critères arrêtés (Maturité/antériorité du projet d'évolution professionnelle ; Ancienneté dans le poste ; Calendrier de la formation en considération des nécessités de service) et de conditions budgétaires préalablement définies annuellement, la possibilité pour un agent de se faire rémunérer, dans le cadre de son compte personnel de formation :

- une formation, un accompagnement ou bilan de compétences permettant de prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice des fonctions
- une formation ou un accompagnement à la VAE par un diplôme, un titre ou une certification professionnelle
- une préparation aux concours et examens administratifs.

N°55	Ressources humaines	Valorisation des heures réalisées le week-end	Approuvé à l'unanimité
------	---------------------	---	------------------------

Divers agents (culture, PAH, coordo jeunesse, lecture publique) effectuent des heures le week-end ; en 2022 ce sont 489 h qui ont ainsi été faites. Il est décidé de valoriser le travail du week-end pour les agents (hors services Pitchouns, centre aquatique –déjà valorisées- et école de musique) en apportant du régime indemnitaire complémentaire sous la forme d'un forfait par jour travaillé (sachant que les heures continuent bien d'être récupérées 1h=1h) :

- 30 € par jour travaillé (vendredi soir, samedi ou dimanche) si moins de 5 heures,
- 50 € par jour au-delà de 5 heures travaillées.

N°56	Ressources humaines	Enveloppe complémentaire au RIFSEEP	Approuvé à l'unanimité
------	---------------------	-------------------------------------	------------------------

Suite au comité social territorial de juin 2023 et aux différentes demandes formulées relatives à des améliorations du pouvoir d'achat des agents, le conseil communautaire accepte d'affecter une enveloppe complémentaire de 30 000 € au RIFSEEP selon des modalités de répartition qui restent à définir

N°57	Finances	Décision modificative au budget principal	Approuvé à l'unanimité
------	----------	---	------------------------

Il est accepté que le terrain vendu à l'entreprise GAMASONIC pour partie situé sur le PAE de l'Angaud soit budgétairement inscrit au budget principal au lieu du budget annexe.

N°58	Finances	Taxe de séjour : modification des plafonds	Approuvé à l'unanimité
------	----------	--	------------------------

L'État ayant modifié les tarifs plafonds relatifs à la taxe de séjour, il convient de modifier le tableau de la délibération du 2 mai 2022 conformément à ces nouveaux montants. Les tarifs appliqués sur le territoire restent cependant inchangés.

N°59	Finances	Remboursement de l'avance de frais	Approuvé à l'unanimité
------	----------	------------------------------------	------------------------

Validation de remboursement de la somme de 62,52 € à la DGS suite à un paiement en ligne des changements de cartes grises des véhicules de service liés au changement d'adresse du siège de la Communauté de Communes.

Fait à Billom le 27 juin 2023

Gérard Guillaume

Président



Billom Communauté  
35 avenue de la gare  
63160 BILLOM